

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2000)
Heft: 1

Vorwort: Editorial : chère lectrice, cher lecteur
Autor: Mezger, Martin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chère lectrice, cher lecteur,

A peine le message du Conseil fédéral sur la 11^{ème} révision de l'AVS est-il publié que la bagarre commence déjà.

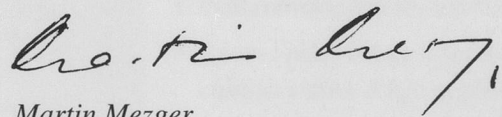
Notre Fondation s'est toujours sentie très proche de l'AVS : depuis sa fondation en 1917, Pro Senectute ne s'est pas contentée de se soucier de quelques personnes âgées ayant sombré dans le dénuement, mais a toujours réclamé une assurance-vieillesse d'Etat, dans le but de combattre la pauvreté liée à la vieillesse. Son postulat s'est réalisé trente ans plus tard (1948).

Si une prise de position définitive sur les propositions du Conseil fédéral est encore prématurée, la Fondation relève déjà deux points qui apparaissent clairement :

- *Pro Senectute attache beaucoup d'importance à la sécurité et à la durabilité de l'AVS. N'oublions pas que, faute de consolider véritablement l'AVS à son niveau actuel dans la durée, la pauvreté, que nous considérons volontiers comme bannie, ne manquera pas de se manifester à nouveau très rapidement.*
- *Cela dit, l'attention se porte sur la flexibilisation prévue : celle-ci doit être conçue de manière à ce que puissent en profiter celles et ceux qui ont vécu toute leur existence de petits salaires ; car ce sont eux qui, en raison d'une activité professionnelle astreignante, ont une espérance de vie plus courte.*

La Fondation ne participera pas à la bataille autour des détails politiques touchant la 11^{ème} révision de l'AVS. Mais elle veillera à ce que cette révision apporte davantage de sécurité et de justice.

Cordialement,



Martin Mezger

Directeur Pro Senectute Suisse

L'air du temps

Révision de l'AVS : débat ouvert

Le Conseil fédéral a présenté son message sur la 11^{ème} révision de l'AVS. Objectif premier : consolider le financement largement aux dépens des femmes. Le projet entre aussi en matière sur l'assouplissement de l'âge de la retraite, qui mériterait cependant un traitement social plus équilibré.

Le message du Conseil fédéral sur la 11^{ème} révision de l'AVS s'est fait longuement attendre. Jusqu'en dernière minute, Ruth Dreifuss, ministre des affaires sociales, a tenté de mobiliser davantage de moyens financiers, afin d'équilibrer la flexibilisation de l'âge de la retraite du point de vue social. La majorité du Conseil fédéral ne voulait mettre à sa disposition qu'un montant annuel de 400 millions de francs, correspondant exactement aux économies à réaliser avec le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans jusqu'en 2009.

La 11^{ème} révision de l'AVS marque une phase de consolidation : le Conseil fédéral avait clairement manifesté ses intentions, au moment d'ouvrir la procédure de consultation l'été 1998. Il s'agit maintenant de remédier aux conséquences de l'évolution démographique : alors que maintenant quatre adultes de 20 à 64 ans font face à une personne en âge de retraite, cette proportion diminuera de un à trois d'ici 2020. Autrement dit : un nombre plus restreint « d'actifs » consacrerait davantage de moyens à la prévoyance-vieillesse.

Economiser et relever les impôts

Il n'y a pas lieu, cependant, d'avoir peur : tout au long de ces 50 dernières années, l'AVS a pu parfaitement rattraper l'évolution démographique. Ainsi en 1948, par exemple,